



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique
Affaire suivie par : Section Elections
Tél : 04 76 60 34 10 / 34 69 / 34 67 / 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 06 DEC. 2017

Arrêté n° 38-2017-12-06-003

**fixant la liste des candidats au 2nd tour de l'élection municipale partielle
complémentaire de la commune de LA MORTE du 10 décembre 2017**

**LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral ;
VU la circulaire ministérielle n° INTA1625463J du 19 septembre 2016, relative à l'organisation des élections partielles ;
VU l'arrêté préfectoral n° 38-2017-10-23-001 du 23 octobre 2017, portant convocation des électeurs de la commune de La Morte les dimanches 3 et 10 décembre 2017, à l'effet d'élire 4 conseillers municipaux ;
VU les résultats du 1^{er} tour de scrutin du 3 décembre 2017 ;
VU la nouvelle candidature régulière déposée en préfecture le 5 décembre 2017 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La liste des candidats au 2nd tour de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de La Morte du 10 décembre 2017 est arrêtée comme suit, par ordre alphabétique :

- **M. COLLAUD Alain**
- **Mme DUC Marie Laurence**
- **Mme GIRARDEY Stéphanie**
- **Mme VEUJOZ Patricia**

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de La Morte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie dès réception et publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

*Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale*

Violaine DEMARET